

Mairie de Montbeton

Année scolaire 2026-2027



Chers parents,

Comme l'année précédente, veuillez trouver ci-joint :

- Une fiche individuelle
- Une fiche famille
- Une fiche d'inscription aux services
- Une fiche sanitaire

Vous trouverez également les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de la garderie (ALAE) qui vous appartient de lire et d'accepter en signant la partie prévue à cet effet dans le dossier d'inscription.

Merci de vérifier ces fiches, de les compléter et/ou les modifier et de les retourner exclusivement en Mairie avant le 1er juin 2026.

Sans retour du dossier complet, votre enfant sera considéré externe et ne pourra pas bénéficier des services de l'ALAE/restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

La Commission école

Restaurant scolaire

Cette inscription est valable toute l'année scolaire.

Vous devez informer, le secrétariat de Mairie, du(des) jour(s) d'absence ou de présence de votre(vos) enfant(s), au plus tard le mercredi 17h00 de la semaine précédente (uniquement par mail à mairie@ville-montbeton.fr ou en remplissant le coupon en Mairie. Les demandes par téléphone ne seront pas prises en compte).

Sans respect de ce délai, les absences ne seront pas déduites. Il en est de même pour les absences pour maladie ou évènement familial sans présentation d'un justificatif.

Une facture vous sera adressée mensuellement.

L'accueil scolaire

Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants les jours et horaires suivants :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h50 à 12h00

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h50 à 16h15

En dehors de ces horaires, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Les enfants restant en Activité Pédagogique Complémentaire (A.P.C.) sont sous la responsabilité de l'enseignant.

Il existe également un accueil périscolaire sous statut Garderie/ALAE

Garderie/ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole)

Horaires : 7h30 - 8h45 / 13h35-13h50 / 16h30-18h30

Mercredi : Garderie de 12h00 à 12h20

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

L'ALSH est géré par la Communauté du Grand Montauban et fonctionne de la manière suivante :

MERCREDI : inscription à la demi-journée avec ou sans repas

VACANCES SCOLAIRES : inscription à la journée ou à la semaine

Plusieurs possibilités pour les inscriptions :

Direction de l'Enfance - Service animation enfance :

895 rue du Ramiérou à Montauban

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 (05.63.91.61.00)

mail : sportsjeunesse@ville-montauban.fr

Internet :

Via l'Espace-Famille sur le site www.montauban.com

Mairie de MONTBETON - 50 rue Cyprien Majorel - 82290 MONTBETON

Tél : 05.63.67.40.10 - E-mail : mairie@ville-montbeton.fr